

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-479/SG/ESJ portant mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de deux instituteurs et d'un attaché d'administration centrale .

n° 73-479/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE  
LA JEUNESSE

Date de publication

19 mars 1973

Numéro JO

n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro

10 avril 1973

### TEXTE INTÉGRAL

M. Eyrard Marc, instituteur du département de PEure, 1er échelon, M. Cartereau Christian, instituteur du département de la Sarthe, 1er échelon, M. David Jean Noël, attaché d'administration centrale, 2° classe, 3° échelon, libérés de leurs obligations du service national le 1er janvier 1973, en cours de détachement, sont, pour compter de cette même date, mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement des Sport et de la Jeunesse pour servir à la Direction de l'Enseignement.